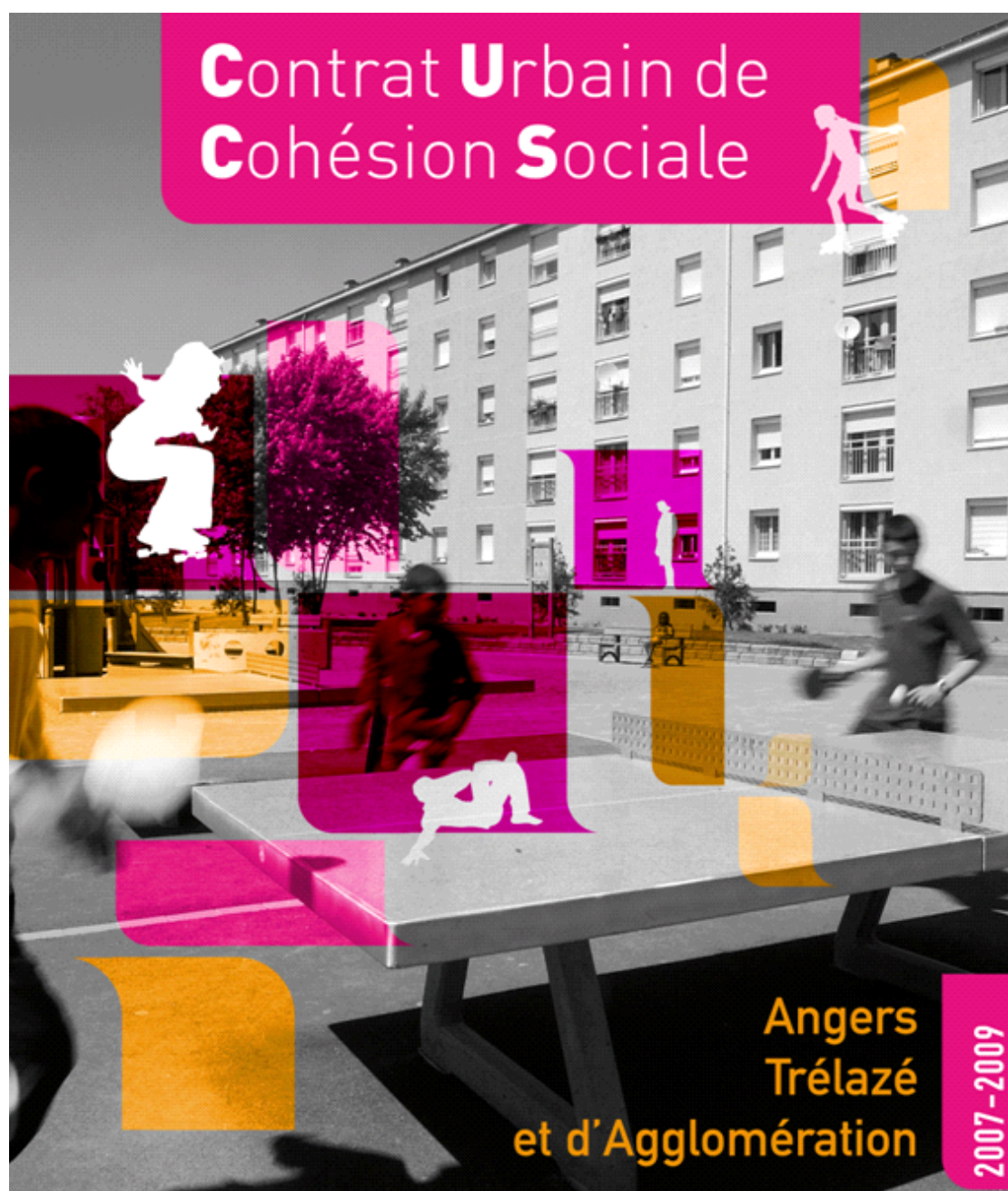


Habitat et cadre de vie

Accompagnement des actions menées en partenariat
Intégration et Lutte contre les Discriminations
Agence Nationale de l'Habitat
Prêt Locatif Aidé d'Intégration
Prime à l'Amélioration des Logements
à l'usage Locatif sociaux
Aide aux propriétaires occupants impécunieux
Fonds de Solidarité pour le Logement

Programme Local de l'Habitat
Programme de Rénovation Urbaine
Allocation Logement Temporaire
Hébergement d'urgence
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
Maisons relais
Résidences sociales - Aide à la Gestion Locatives Social
Programme Local d'Insertion



Habitat et cadre de vie -**Accompagnement des actions menées en partenariat**

Qu'est ce que c'est ? Orientation	
	* Favoriser l'accès à la culture, la pratique sportive, la continuité éducative, l'accès à l'emploi, la connaissance des dispositifs en faveur de l'emploi, la tranquillité publique au quotidien dans les territoires * Soutenir les parents * Prévenir la récurrence, les conduites à risques * Mettre en oeuvre un projet territorial de santé publique à travers le dispositif ASV * Relancer la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) * Améliorer la qualité de vie des habitants des territoires prioritaires
Objectifs	* Garantir la fréquentation des structures culturelles et sportives par les habitants de quartiers prioritaires * Réduire les écarts de résultats scolaires des établissements situés en ZEP * S'assurer que les parents cumulant des difficultés éducatives et socio-économiques bénéficient d'actions de soutien à la parentalité * Renforcer les compétences des acteurs de territoire (professionnels, bénévoles et habitants) * Mettre en oeuvre des actions en faveur de l'emploi et lever les freins à l'embauche * Renforcer le lien entre opérateurs autour de l'emploi (politique, proximité, entreprises) * Développer les coopérations et les échanges d'expériences entre acteurs * Prévenir la récurrence (surtout celle des primo-délinquants) * Prévenir les conflits entre utilisateurs d'un même espace public * Améliorer la connaissance des situations de santé, des ressources et des besoins locaux * Faciliter l'accès aux soins et à la prévention des publics vulnérables * Renforcer l'initiative des habitants et des associations autour du concept de Gestion Urbaine de Proximité
Public	Population vivant dans les quartiers prioritaires au sens de la politique de la ville (particulièrement en ZUS)
Territoire	ZUS et quartiers prioritaires d'initiative locale
Partenaires	Les signataires du CUCS : * services de l'Etat, Préfecture * CG, communes et EPCI * CAF * CDC * bailleurs sociaux
Organismes financeurs	ACSé via la Préfecture - CAF - services de l'Etat - CG - Collectivités locales et leurs EPCI
Calendrier	
Appel à candidature	Appel à projet CUCS d'octobre 2007
Clôture des candidatures	Appel à projet permanent
Instruction des dossiers	* Etude de recevabilité des dossiers via les communes * Instruction interne aux partenaires financiers avec rendu d'un avis * Examen par les différentes instances thématiques * Sélection par le comité technique * Validation par le comité de pilotage
Mise en paiement	Selon les projets, tout au long de l'exercice budgétaire
Bilan	Annuel (au plus tard le 30 juin)
Autre	
Critères d'évaluation	Rien d'établi à l'heure actuelle
Organismes gestionnaires	ACSé via la Préfecture
Divers	NB : 5 instances thématiques se réunissent pour affiner le diagnostic, rédiger le cahier des charges des appels à projets, contribuer à l'évaluation et au bilan annuel d'activités

Habitat et cadre de vie -***Intégration et lutte contre les discriminations***

Qu'est ce que c'est ? Orientation	
Objectifs	* Faciliter l'accès aux services publics et aux dispositifs de droit commun * Conduire des actions spécifiques destinées à rétablir l'égalité des chances * Mener des programmes de prévention et de lutte contre les discriminations en direction des acteurs publics et privés ----- Crédits alloués en complément du dispositif CLAS
Public	Les personnes immigrées ou issues de l'immigration
Territoire	ZUS et quartiers prioritaires d'initiative locale
Partenaires	Les signataires du CUCS : * services de l'Etat, Préfecture * CG, communes et EPCI * CAF * CDC * bailleurs sociaux
Organismes financeurs	ACSé via la Préfecture - CAF - services de l'Etat - CG - Collectivités locales et leurs EPCI
Calendrier	
Appel à candidature	Appel à projet CUCS d'octobre 2007
Clôture des candidatures	Appel à projet permanent
Instruction des dossiers	* Etude de recevabilité des dossiers via les communes * Instruction interne aux partenaires financiers avec rendu d'un avis * Examen par les différentes instances thématiques * Sélection par le comité technique * Validation par le comité de pilotage
Mise en paiement	Selon les projets, tout au long de l'exercice budgétaire
Bilan	Annuel (au plus tard le 30 juin)
Autre	
Critères d'évaluation	Pas de critères particuliers retenus à l'heure actuelle
Organismes gestionnaires	ACSé via la Préfecture
Divers	

Habitat et cadre de vie -**Agence Nationale de l'Habitat****Qu'est ce que c'est ? Orientation**

	<p>Il existe 3 catégories d'aides : * Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat * Le Programme Social Thématique (pour les personnes défavorisées) * Le Programme d'Intérêt Général (action ciblée)</p> <p>Les travaux subventionnables peuvent être de gros oeuvre ou de second oeuvre : - travaux extérieurs de remise en état des façades, de ravalement, planchers, charpentes, reprises d'ouvertures - réfection de toitures, mises hors d'eau, assainissement, raccordement aux réseaux travaux intérieurs de remise aux normes, d'équipement, d'amélioration du confort - de réhabilitation de logements vacants, ou d'immeubles vacants - de travaux d'accessibilité pour les personnes âgées ou pour les personnes handicapées</p>
Objectifs	Réhabiliter le patrimoine bâti, améliorer le confort des logements, tout en intégrant les foyers aux ressources modestes Il s'agit d'une requalification générale du quartier par la remise sur le marché de logements réhabilités ainsi que le maintien des services de voisinage et du cadre urbain (espaces publics, services, commerces, équipement, etc.) grâce à la mise en place d'un accompagnement de la collectivité.
Public	* Propriétaires occupants (sous conditions de ressources) * Propriétaires bailleurs NB : Les logements doivent avoir plus de 15 ans d'existence
Partenaires	* Les communes et EPCI * Le CG * Les professionnels du bâtiment * Les services de la DDASS
Territoire	Le département du Maine et Loire
Organismes financeurs	CG ou DDE
Calendrier	
Appel à candidature	En continu
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	Au fur et à mesure sur présentation des dossiers et des devis
Mise en paiement	Après présentation des factures
Bilan	Bilan annuel généralisé sur l'ensemble des aides attribuées
Autre	
Critères d'évaluation	Statistiques et tableaux de bord permettant de vérifier certains aspects qualitatifs
Organismes gestionnaires	ANAH via CG ou DDE
Divers	Un contrôle ponctuel est effectué afin de vérifier le respect des engagements de location pendant les 9 ans suivant les travaux.

Habitat et cadre de vie -**Prêt Locatif Aidé d'Intégration****Qu'est ce que c'est (orientation partenaires)**

	Les logements locatifs aidés sont des logements sociaux construits, acquis ou améliorés à l'aide de subventions et de prêts de l'Etat. Le dispositif de financement repose sur des subventions de l'Etat, de l'agglomération et/ou du département, ainsi que des prêts distribués par la CDC.
Objectifs	Permettre à des personnes dont les ressources sont faibles ou bien cumulant des difficultés sociales et financières d'avoir accès à des logements HLM à loyers très peu élevés
Public	* Bailleurs sociaux, pour des locataires cumulant des difficultés économiques et d'intégration sociale * Associations agréées par le Préfet (Habitat Humanisme) * Résidences sociales (FJT) * Maisons relais * Résidence accueil
Territoire	Le département du Maine et Loire
Partenaires	* Les communes et EPCI * Le CG * Les professionnels du bâtiment * Les services de la DDASS
Organismes financeurs	Subvention : Etat via Angers Loire Métropole ou le CG Prêt : Caisse des Dépôts et Consignations
Calendrier	
Appel à candidature	Programmation réalisée par ALM ou CG en liaison avec les collectivités et les bailleurs
Clôture des candidatures	Continuellement en fonction des opportunités d'acquisition et d'amélioration
Instruction des dossiers	La DDE ou CG instruit continuellement à compter du dépôt des dossiers (dans la limite du 31 octobre)
Mise en paiement	en fonction de l'état d'avancement de l'opération (sur justificatifs de facturation)
Bilan	Janvier N+1
Autre	
Critères d'évaluation	-
Organismes gestionnaires	DDE
Divers	Depuis 2007, ALM prend en charge la programmation et le pouvoir de décision sur son territoire, tandis que la DDE instruit les dossiers (mise à disposition des services de l'Etat) A compter du 1er janvier 2008, le CG prend en charge la programmation, l'instruction et le pouvoir de décision sur l'ensemble du département

Habitat et cadre de vie -**Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif Sociaux**

Qu'est ce que c'est ? Orientation	
	Les travaux d'amélioration doivent avoir pour objet : * de mettre les logements achevés depuis au moins 15 ans, sauf dérogation préfectorale, en conformité avec les normes minimales d'habitabilité * d'économiser l'énergie dans les logements existants et de réaliser des économies de charges * de renforcer la sécurité des biens et des personnes ou d'améliorer la vie quotidienne (notamment par l'adaptation aux besoins des personnes handicapées ou âgées) dans les immeubles existants ----- NB : Un montant de loyer maximum est fixé par convention entre le bailleur et l'Etat
Objectifs	Aider les organismes d'HLM, les sociétés d'économie mixte et les organismes qui contribuent au logement des personnes défavorisées à améliorer les logements locatifs à finalité sociale dont ils sont propriétaires ou gestionnaires. Cette aide vise notamment à améliorer les performances et capacités énergétiques des logements sociaux
Public	La subvention est accordée pour des logements destinés à être occupés par des ménages dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond de ressources (selon le type de ménage et la zone géographique)
Territoire	Le département du Maine et Loire hors territoires bénéficiaires du PRU (ANRU)
Partenaires	* Bailleurs sociaux * Etat - CR - CG
Organismes financeurs	Etat - CR - CG
Calendrier	
Appel à candidature	
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	Chaque institution instruit successivement les dossiers
Mise en paiement	Versement unique de chaque financeur sur facturation
Bilan	Bilan financier annuel
Autre	
Critères d'évaluation	-
Organismes gestionnaires	DDE
Divers	

Habitat et cadre de vie -***Aide aux propriétaires occupants impécunieux***

Qu'est ce que c'est ? <i>Orientation</i>	
	Politique départementale favorisant le statut de propriétaire
Objectifs	Permettre la réhabilitation d'un logement afin de favoriser le maintien dans les lieux dans de bonnes conditions d'habitabilité
Public	Les propriétaires ou propriétaires-accédants en difficulté financière et dont l'état du logement nécessite la réalisation de travaux pour s'y maintenir convenablement Selon les conditions d'éligibilité ANAH
Territoire	Le département du Maine et Loire
Partenaires	* Travailleurs sociaux * ANAH * CAF - MSA
Organismes financeurs	CG
Calendrier	
Appel à candidature	
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	Service Habitat et cohésion sociale du CG
Mise en paiement	Sur factures (2 500 € en moyenne / opération)
Bilan	Tableau de bord semestriel
Autre	
Critères d'évaluation	-
Organismes gestionnaires	CG
Divers	Dispositif oeuvrant notamment en lien avec un processus de repérage départemental des logements indignes et/ou insalubres

Habitat et cadre de vie -**Fonds de Solidarité pour le logement****Qu'est ce que c'est ? Orientation**

	* Accorder des aides financières sous forme de subventions ou de prêts sans intérêt pour : - l'accès au logement (dépôt de garantie, 1er mois de loyer) - le maintien dans un logement (impayés de loyers, charges locatives, dettes énergétiques, d'eau ou tél) * Accorder la mise en place d'un cautionnement (garantie) pour le paiement du loyer en cas de défaillance du locataire * Accorder une mesure d'accompagnement social lié au logement (ASLL) * Décider, le cas échéant, des remises de dettes (prêts du FSL non entièrement soldés)
Objectifs	Le FSL attribue des aides financières à l'accès ou au maintien dans le logement et finance des mesures d'accompagnement social, selon les conditions et priorités fixées par le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), mis en œuvre par le préfet et le président du conseil général
Public	Toute personne ou famille ayant des difficultés financières et d'insertion sociale... ..avec une priorité donnée aux personnes sans logement ou menacées d'expulsion, vivant dans des logements insalubres, précaires ou de fortune
Territoire	Le département du Maine et Loire
Partenaires	• État : direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGHUC) - direction générale de l'action sociale (DGAS) • Collectivités territoriales (conseil général) • Bailleurs sociaux • Associations • Caisses d'allocations familiales (CAF) • Travailleurs sociaux
Organismes financeurs	CG - CAF - MSA - Communes (CCAS) - Bailleurs sociaux - Sociétés distributrices d'eau - France Télécom (pour abandon de créances)
Calendrier	
Appel à candidature	
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	* CAF : accès et maintien ds le logement (dettes, assurance locative et charges) * CG : maintien dans le logement (dettes énergétiques, eau et téléphone)
Mise en paiement	CAF - 2 semaines après décision (par délégation ou par commission en cas de dérogation au règlement)
Bilan	annuellement
Autre	
Critères d'évaluation	Evaluation en continu (lecture transversale) et selon un plan quinquennal
Organismes gestionnaires	CG (outil financier du PDALPD) CAF de l'Anjou (par "délégation de gestion")
Divers	

Habitat et cadre de vie - Programme Local de l'Habitat	
Qu'est ce que c'est ? Orientation	
	<p>Le PLH a pour vocation de prévenir : • L'obligation de rechercher des logements toujours plus éloignés des lieux de travail a de lourdes répercussions sur les conditions de vie quotidienne des ménages • L'allongement des temps de transports induit des problèmes majeurs sur l'environnement, la gestion du temps et le budget des ménages ----- Pour cela il développe 3 axes : <input type="checkbox"/> Mieux utiliser l'espace disponible <input type="checkbox"/> Construire durable, responsable... et confortable <input type="checkbox"/> Proposer une gamme de logement élargie ----- L'enjeu est de créer les conditions d'habitat pour rendre le territoire encore plus attractif : * Attirer des populations nouvelles et notamment des actifs pour faire face aux départs massifs à la retraite * Générer une dynamique économique permettant de pérenniser l'emploi existant et de créer de nouveaux emplois * Freiner l'étalement urbain et renforcer le coeur d'agglomération * Développer les polarités au sein de l'agglomération * Permettre à tous de choisir son logement, dans des conditions acceptables, abordables et durables</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une offre diversifiée en logements abordables et durables • Garantir l'accès au logement aux publics les plus fragilisés par la situation actuelle • Organiser au mieux l'espace destiné à l'urbanisation ----- * Accompagner et renforcer le développement économique (renouvellement des actifs, accueil des jeunes...) * Développer la solidarité à l'égard des ménages les plus fragiles (structures d'accueil, accompagnement social et financier) * Préserver le patrimoine (espaces naturels, étalement urbain...) ----- Il s'agit donc de produire plus et mieux (2 560 logements par an sur 10 ans)
Public	<p>La population de l'agglomération et, en priorité : * Les jeunes actifs et les ménages modestes : accéder à la propriété * Les jeunes et les étudiants : accéder à un premier logement * Les personnes âgées et handicapées : adapter le parc existant * Les personnes défavorisées : maintenir et adapter les dispositifs d'accès au parc social * Les gens du voyage</p>
Territoire	Les 31 communes de l'agglomération
Partenaires	* Les communes de l'agglomération * Les bailleurs sociaux * Les opérateurs associatifs * Les collectivités territoriales (CG et CR) * Les services de l'Etat (DDE, ANAH, ADEME, CDC, Préfecture)
Organismes financeurs	Angers Loire Metropole Reste à voir avec Manuela Carré - 02.41.05.52.15
Habitat et cadre de vie - Programme Local de l'Habitat	
Calendrier	
Appel à candidature	
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	

Mise en paiement	
Bilan	
Autre	
Critères d'évaluation	
Organismes gestionnaires	Angers Loire Metropole
Divers	

Habitat et cadre de vie - Programme de rénovation urbaine	
Qu'est ce que c'est ? Orientation	
	Les opérations de logement - construction de nouveaux logements sociaux - acquisition, rénovation, réhabilitation, démolition de logements - accession sociale à la propriété Les opérations d'aménagement et d'équipement - les équipements publics, commerciaux ou privés destinés au développement économique et social L'ingénierie - études et expertises - conduite de projet - concertation
Objectifs	Pour la période 2004-2012 : * Permettre des projets d'amélioration des espaces urbains, de développement des équipements publics * Pouvoir intégrer la réhabilitation et la résidentialisation de logements locatifs sociaux, la démolition pour des raisons de vétusté (2000 sur le 49) ou d'organisation urbaine, le développement d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux
Public	Bailleurs sociaux, communes & regroupements communaux, SARA (Société d'Aménagement de la Région Angevine)
Territoire	ZUS et de façon exceptionnelle, les quartiers présentant des caractéristiques socio-économiques similaires à celles des ZUS (selon l'article 6 de la loi du 1er août 2003)
Partenaires	* ADOMA (ex Sonacotra) * Associations de quartier
Organismes financeurs	ANRU - Collectivités territoriales et leurs regroupements - Bailleurs sociaux - CDC - Foncière Logement
Calendrier	
Appel à candidature	
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	NB : En théorie, il n'existe qu'un seul PRU pour chaque commune... Chaque opération doit aboutir sur un dossier de subventions
Mise en paiement	Continue - 60 jours ouvrés après la demande de paiement du bénéficiaire
Bilan	Evaluation à l'échéance du PRU Suivi continu
Autre	
Critères d'évaluation	* Respect de la convention * Respect des objectifs de relogement * Respect de la charte d'insertion économique
Organismes gestionnaires	ANRU via DDE
Divers	Il s'agit de crédits d'investissement utilisés pour : Laverie collective, plateau sportif, maison pour tous, piscine, salle de festivités associative, etc.

Habitat et cadre de vie - Allocation Logement Temporaire	
Qu'est ce que c'est ? Orientation	
	Versement d'une aide forfaitaire selon : * la taille des logements mobilisés et leur localisation géographique * le nombre de places dans les aires d'accueil
Objectifs	Soutenir les organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées ou gérant des aires d'accueil des gens du voyage NB : Les opérateurs doivent être conventionnés par l'Etat pour prétendre à un financement
Public	* Les structures mobilisant des logements pour hébergement temporaire des personnes en difficultés * Les communes ou EPCI gérant des aires d'accueil des gens du voyage
Territoire	Le département du Maine et Loire
Partenaires	* Associations * CCAS * FJT
Organismes financeurs	CAF
Calendrier	
Appel à candidature	En continu (année civile)
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	En fonction de l'arrivée des dossiers, la DDASS instruit les demandes
Mise en paiement	Allocation versée par la CAF selon un forfait mensuel
Bilan	Annuel (décembre-janvier)
Autre	
Critères d'évaluation	* Conformité vis-à-vis du cahier des charges * Nombre de sorties en logement ou en accompagnement du public * Taux d'occupation des logements
Organismes gestionnaires	DDASS
Divers	Au 1er janvier 2006, 114 logements étaient mobilisés pour une capacité de 345 places * 52% sur Angers * 32% sur Saumur * 13% sur Cholet * 3% dans le Baugeois et le Segréen

Habitat et Cadre de vie - Hébergement d'urgence	
Qu'est ce que c'est ? Orientation	
	* Mettre en œuvre des prestations d'hébergement sans condition aucune * Ecouter, réaliser un diagnostic sanitaire et social puis orienter le public bénéficiaire * Renforcer les actions pendant la période hivernale ie. du 1er novembre au 31 mars * Coordonner l'accueil et l'hébergement en dehors des CHRS * Elaborer une charte de l'accueil et de l'hébergement
Objectifs	* Répondre à une nécessité de mise à l'abri immédiate pour une durée d'hébergement la plus courte possible * Orienter rapidement vers un mode de prise en charge adapté
Public	Toute personne ne disposant pas d'un toit à un instant donné
Territoire	Le département du Maine et Loire
Partenaires	* Associations (Abri de la providence, ATLAS, Croix Rouge française, Promo jeunes, SOS femmes...) * Collectivités locales (CCAS notamment)
Organismes financeurs	DDASS
Calendrier	
Appel à candidature	En continu (année civile)
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	
Mise en paiement	Versement unique par la DDASS
Bilan	Compte rendu financier de l'action + rapport d'activités (fin mars N+1)
Autre	
Critères d'évaluation	Situation à la sortie (emploi & logement)
Organismes gestionnaires	DDASS
Divers	Hors période hivernale, l'hébergement d'urgence est assuré par les 4 CHRS dit "d'urgence" du département. Il existe également des hébergements "ruraux" dans 33 communes du Maine et Loire et il est possible que des associations accueillent en urgence pour la nuit.

Habitat et cadre de vie -**Centre d'hébergement et de réinsertion sociale****Qu'est ce que c'est ? Orientation**

	Délivrer des prestations: * d'hébergement d'urgence ou d'insertion * d'accès aux droits * d'orientation * d'accompagnement à la vie autonome * d'adaptation à la vie active Sur le département, on recense 4 types de prestation : * Hébergement d'urgence * Hébergement d'insertion (pour les familles, les moins de 30 ans) * Hébergement de stabilisation * Centres d'adaptation à la vie active (CAVA)
Objectifs	Aider les personnes à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale
Public	Toute personne connaissant de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion
Territoire	Le département du Maine et Loire
Partenaires	Les "grosses" associations oeuvrant pour l'hébergement des publics vulnérables (Abri de la providence, Foyers, SOS femmes, Aide accueil, Promo jeunes, ASEA...)
Organismes financeurs	DDASS
Calendrier	
Appel à candidature	Référentiel de partenaires fixe
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	A partir du mois d'octobre
Mise en paiement	Versement mensuelle versée par la DDASS
Bilan	Comptes administratifs demandés en avril N+1
Autre	
Critères d'évaluation	* Population : structuration des publics par âge / sexe, situation familiale * Activité : taux d'occupation, solution d'hébergement & d'emploi à la sortie, durée moyenne de séjour des sortants * Indices financiers & d'encadrement
Organismes gestionnaires	DDASS
Divers	*Extension de l'offre d'hébergement d'urgence pour femmes avec ou sans enfants *Transition souhaitée entre places d'urgence et places de stabilisation et d'insertion

Habitat et cadre de vie -	
Maisons relais	
Qu'est ce que c'est ? Orientation	
	Les maisons relais prévoient : * la mise en œuvre d'un habitat durable, de type semi-collectif et de petite taille * la présence quotidienne d'un hôte chargé de la régulation de la vie quotidienne et de l'animation
Objectifs	* Développer une offre alternative de logements pour des personnes en situation de grande exclusion * Permettre aux personnes de se stabiliser, de se réadapter à la vie quotidienne et à la vie sociale
Public	Adultes en situation d'isolement ou d'exclusion et dont la situation sociale, psychologique voire psychiatrique rend impossible l'accès à un logement ordinaire
Territoire	Le département du Maine et Loire
Partenaires	Les associations oeuvrant pour l'hébergement et le logement des publics vulnérables (Abri de la providence, Aide accueil, ADOMA) ainsi que dans le champ de la santé mentale (résidence d'accueil)
Organismes financeurs	DDE - DDASS - CG
Calendrier	
Appel à candidature	Référentiel de partenaires fixe
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	La DDASS instruit les dossiers au fur et à mesure de l'élaboration des projets Ceux-ci sont validés en DRASS lors d'une commission régionale
Mise en paiement	Les subventions de fonctionnement sont versées suite à l'élaboration d'une convention annuelle
Bilan	Annuel
Autre	
Critères d'évaluation	Projet social de l'opérateur, nature du public pris en charge, moyens mis en œuvre pour la prise en charge
Organismes gestionnaires	DDASS
Divers	

Habitat et cadre de vie -**Résidences sociales Aide à la gestion locative sociale**

Qu'est ce que c'est ? Orientation	
	La résidence sociale est un logement-foyer qui se distingue du logement ordinaire par le statut des occupants L'admission des résidents (et non pas locataires) est soumise à condition de ressources NB : Les FJT (Foyers de Jeunes Travailleurs) et les foyers de travailleurs migrants deviennent des résidences sociales dès lors qu'ils sont réhabilités
Objectifs	La résidence sociale a vocation à : * accueillir des ménages qui ont besoin d'un habitat transitoire en raison de difficultés d'accès ou de maintien dans un logement ordinaire * être uen réponse adaptée aux ménages ayant besoin d'un logement meublé auxquels sont rattachés des locaux et des services collectifs La gestion locative sociale a pour objet de : * garantir l'accès des résidents à l'ensemble des services et dispositifs sociaux * assurer l'accueil, la médiation et la bonne intégration des résidents * favoriser les relations avec les bailleurs
Public	Personnes en difficultés d'insertion sociale dans les résidences sociales
Territoire	Le département du Maine et Loire
Partenaires	Les FJT essentiellement et ADOMA
Organismes financeurs	DDASS
Calendrier	
Appel à candidature	Référentiel de partenaires fixe
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	Au cours du 1er semestre
Mise en paiement	Les subventions de fonctionnement sont versées suite à l'élaboration d'une convention annuelle
Bilan	Annuel
Autre	
Critères d'évaluation	Projet social de l'opérateur, part du public accueilli / public visé, moyens humains mis en œuvre pour leur prise en charge
Organismes gestionnaires	DDASS
Divers	L'AGLS est une subvention destinée à contribuer au financement de postes d'agents dont la mission est d'assurer la gestion locative sociale

Habitat et cadre de vie -**Programme local d'insertion****Qu'est ce que c'est (orientation partenaires)**

	* Logement - Insertion - Aides au logement * Insertion sociale - Enfants de bénéficiaires du RMI - Mobilité - Illettrisme - Atelier de vie quotidienne & sociale - Mobilisation et accompagnement du public - Accompagnement social - Séjours familiaux * Insertion professionnelle - Accompagnement vers l'emploi - Formation préqualifiante - AI, EI, ETTI, CI * Santé
Objectifs	Le PLI (Programme Local d'Insertion) tend à améliorer les conditions de vie du public cible à travers : * le versement de l'allocation RMI * le financement d'actions susceptibles d'améliorer leur insertion sociale et professionnelle
Public	* Bénéficiaires du RMI et de l'Aide aux Parents Isolés * Personnes en situation de défaut de ressources (< 422 € mensuels)
Territoire	Le département du Maine et Loire
Partenaires	* Nombreuses associations prestataires * Travailleurs sociaux * Services de l'Etat (DDTEFP, DDASS, ANPE, etc.) * Communes et agglomération (PLIE, CCAS, gestion des déchets) * SPIP * Mission locale
Organismes financeurs	CG
Calendrier	
Appel à candidature	En continu
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	Tout au long de l'année - 1 commission tous les mois
Mise en paiement	* Versement unique si < 3 050 € * 70% au démarrage et 30% à la fin si < 40 000 € * 3 versements si > 40 000 € (50%, 25%, 25%)
Bilan	* Contact régulier avec les structures * Bilan de mi-parcours * Comité d'accompagnement RMI * Bilan annuel
Autre	
Critères d'évaluation	Grille analytique : capacité d'accueil, nombre d'heures, territoires, nb de contrats d'insertion, référents RMI, profil du public bénéficiaire, situation sociale et de santé, sorties vers insertion sociale et/ou professionnelle
Organismes gestionnaires	CG
Divers	